



Conseil d'administration

358^e session, Genève, 9-19 novembre 2026

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment de la coopération pour le développement

Date: 19 octobre 2026

Original: anglais

Sixième question à l'ordre du jour

Programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés

Objet du document

Le présent document rend compte des progrès accomplis dans le cadre du programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés mené par l'OIT et fait le point sur les principaux changements et problèmes constatés sur le marché du travail et dans le contexte du relèvement (voir le projet de décision au paragraphe 34).

Objectif stratégique pertinent: Aucun.

Principal résultat: Aucun.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Bureau régional de l'OIT pour les États arabes (BR-États arabes)

Documents connexes: [GB.355/POL/4](#), [GB.355/POL/4/Décision](#), [ILC/114/DG/APP](#).

► Contexte

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis dans le cadre du programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés mené par l'OIT. Il présente plus particulièrement les résultats et avancées les plus notables obtenus par l'Organisation dans le territoire palestinien occupé, notamment l'achèvement du troisième Programme de promotion du travail décent pour le territoire palestinien occupé (2023-2025), la fin du plan d'intervention d'urgence du Bureau et du programme de relèvement connexe, ainsi que la transition vers le Programme pour le travail décent et le relèvement en faveur du territoire palestinien occupé (2026-2029). Ce document fait également le point sur les principaux changements et problèmes qui ont été constatés sur le marché du travail et dans le contexte du relèvement, qui ont tous deux évolué depuis la publication du précédent rapport, ainsi que sur la contribution du Bureau à l'action coordonnée des Nations Unies en faveur du relèvement.
2. Depuis le dernier rapport, soumis au Conseil d'administration en novembre 2025 ¹, la situation du marché du travail palestinien est restée extrêmement difficile, le marché du travail étant en grande partie dévasté à Gaza et le relèvement demeurant fragile en Cisjordanie. Selon l'évaluation rapide des dommages et des besoins dans la bande de Gaza, plus de 252 000 emplois ont été détruits à Gaza entre les troisièmes trimestres de 2023 et de 2025 ². Le taux de chômage a atteint 85,1 pour cent au troisième trimestre 2025, contre 45,1 pour cent au troisième trimestre de 2023, tandis que les pertes cumulées de revenus du travail se sont élevées à environ 2,8 milliards de dollars des États-Unis (dollars É.-U.). C'est le secteur public, où 91 pour cent des emplois ont été détruits, et les travailleurs palestiniens en Israël, qui ont tous perdu leur emploi, qui proportionnellement ont été les plus touchés par les pertes d'emploi. Toutefois, en chiffres absolus, c'est le secteur privé qui a subi les pertes les plus lourdes, avec 147 600 emplois détruits, sur fond de fermetures massives d'entreprises, de perturbations des chaînes d'approvisionnement et de la circulation des marchandises, ainsi que de déplacements répétés de populations ³.
3. Les moyens de subsistance et la consommation des ménages ont fortement pâti de l'effondrement du marché du travail à Gaza. De nombreux ménages ont perdu leur principale, voire unique, source de revenus et, avec plus de 90 pour cent des ménages dépendant de l'aide humanitaire en juillet 2026, les dépenses ont fortement diminué par rapport aux niveaux d'avant-guerre. Il sera donc essentiel de recréer des possibilités d'emploi et d'activités génératrices de revenus, notamment par le relèvement du secteur privé et des capacités de production à Gaza, pour rétablir les moyens de subsistance, réduire la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire et soutenir la reprise économique dans son ensemble ⁴.

¹ GB.355/POL/4.

² Banque mondiale, Union européenne et Organisation des Nations Unies, *Gaza Strip: Rapid Damage and Needs Assessment*, avril 2026, 49.

³ OIT et Bureau central palestinien de statistique (PCBS), *Labour market update and recovery outlook in the Occupied Palestinian Territory*, bulletin n° 7, note d'information de l'OIT, 14 août 2026.

⁴ OIT et PCBS, *Labour market update and recovery outlook in the Occupied Palestinian Territory*.

4. À la détérioration des moyens de subsistance s'ajoute la grave insécurité alimentaire qui touche 77 pour cent de la population de Gaza, tandis que la destruction des moyens de production et des lieux de travail ainsi que les contraintes qui continuent de peser sur l'activité économique ont raréfié à l'extrême les possibilités d'emploi productif. Les perturbations qui en résultent pour l'apprentissage et l'acquisition de compétences fragilisent encore davantage les perspectives d'emploi productif, y compris les futures transitions de l'école vers la vie active. La scolarisation formelle a été interrompue pendant deux années scolaires et n'a repris que partiellement, notamment dans des espaces d'apprentissage temporaire fonctionnant selon des horaires réduits, tandis que plus de 650 000 enfants sont toujours déscolarisés ⁵.
5. En Cisjordanie, la dernière enquête sur la main-d'œuvre menée par le Bureau central palestinien de statistique (PCBS) fait état d'une légère amélioration de la situation du marché du travail au deuxième trimestre de 2026, même si d'importants défis persistent. Le nombre de personnes occupant un emploi est passé d'environ 700 000 au premier trimestre de 2026 à 733 000 au deuxième trimestre, tandis que le nombre de demandeurs d'emploi est passé d'environ 294 000 à 284 000 sur la même période, soit une baisse du taux de chômage de 29,5 à 27,9 pour cent. La sous-utilisation de la main-d'œuvre s'est, quant à elle, établie à 29,9 pour cent. La qualité de l'emploi reste un sujet de préoccupation: au deuxième trimestre de 2026, 42,1 pour cent des salariés du secteur privé n'avaient pas de contrat de travail, seuls 35,5 pour cent bénéficiaient d'une retraite ou d'indemnités de fin de service, et 15,5 pour cent percevaient un salaire inférieur au salaire minimum légal ⁶.
6. D'importantes inégalités continuent de pénaliser les femmes et les jeunes sur l'ensemble du marché du travail palestinien. En Cisjordanie, le taux d'activité des femmes s'établissait à 17,9 pour cent au deuxième trimestre de 2026, contre 71 pour cent pour les hommes, tandis que le chômage était de 30,5 pour cent chez les femmes et de 27,2 pour cent chez les hommes ⁷. Ces inégalités sont particulièrement marquées chez les jeunes. En 2025, le chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 29 ans en Cisjordanie s'élevait à 46,5 pour cent chez les jeunes femmes, contre 34,8 pour cent chez les jeunes hommes, tandis que 44,6 pour cent des jeunes femmes et 29,9 pour cent des jeunes hommes étaient sans emploi et ne suivaient ni études ni formation. À Gaza, le chômage des jeunes atteignait, en 2025, 94 pour cent chez les jeunes femmes et 81,3 pour cent chez les jeunes hommes ⁸.
7. Ces inégalités perdurent malgré le niveau d'éducation relativement élevé des femmes. À Gaza, elles sont encore plus marquées en raison de la crise. En Cisjordanie, alors que 25 pour cent des jeunes femmes âgées de 18 à 29 ans étaient titulaires d'une licence ou d'un diplôme de niveau supérieur en 2025, contre 14 pour cent des jeunes hommes, le chômage des jeunes diplômés s'élevait à 52,7 pour cent chez les femmes, contre 30,2 pour cent chez les hommes ⁹. À Gaza, le taux d'activité des hommes a chuté de 62,8 pour cent au troisième trimestre de 2023 à 36,2 pour cent au troisième trimestre de 2025, tandis que celui des femmes a augmenté, passant de 16,5 pour cent à 19,7 pour cent. Cette hausse tient moins à un élargissement des possibilités d'emploi qu'au fait qu'un nombre croissant de femmes entrent sur le marché du travail à la suite d'une baisse des revenus du ménage et assument le rôle de soutien de famille

⁵ OIT, *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, Conférence internationale du Travail, 114^e session, 2026, ILC.114/DG/APP, paragr. 34 et 35.

⁶ PCBS, «Press Release on the Results of the Labour Force Survey in the West Bank, Second Quarter (April-June 2026) Round», 11 août 2026.

⁷ PCBS, «Press Release on the Results of the Labour Force Survey in the West Bank, Second Quarter (April-June 2026) Round».

⁸ PCBS, «The International Youth Day: Highlighting the Situation of the Youth in the Palestinian Society», 12 août 2026.

⁹ PCBS, «The International Youth Day: Highlighting the Situation of the Youth in the Palestinian Society».

principal ¹⁰. Ces tendances témoignent des obstacles structurels persistants et des obstacles liés à la crise qui empêchent les femmes d'accéder à des emplois décents et productifs malgré leur niveau d'éducation.

8. Le cessez-le-feu entré en vigueur le 10 octobre 2025 a créé une occasion décisive de mener des activités de relèvement rapide, de reconstruire les communautés palestiniennes et de rétablir les moyens de subsistance des Palestiniens. Dans sa résolution 2803 (2025), le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé le Plan d'ensemble visant à mettre fin au conflit à Gaza et a salué la création du Conseil de paix chargé de soutenir les efforts de reconstruction de Gaza par l'intermédiaire d'un mécanisme de gouvernance transitoire ¹¹. Ce mécanisme prévoit notamment la nomination d'un Haut-Représentant pour Gaza et la création du Comité national pour l'administration de Gaza, un organisme technocratique palestinien chargé de l'administration civile et de la fourniture de services publics pendant la phase de transition. Au moment de la rédaction du présent document, les besoins humanitaires, les déplacements et le chômage restaient élevés.
9. Parallèlement à l'évolution de ces mécanismes institutionnels, l'action internationale s'est de plus en plus centrée sur l'articulation de l'aide humanitaire avec le relèvement rapide et la reconstruction à plus long terme. En avril 2026, les Nations Unies ont créé le [Fonds Horizon](#), un mécanisme de financement coordonné destiné au relèvement rapide et à moyen terme de l'ensemble du territoire palestinien occupé, et plus particulièrement de Gaza, dont les principes directeurs prévoient notamment qu'il doit être piloté et mis en œuvre par les Palestiniens eux-mêmes. Le Fonds structure le soutien au relèvement en trois guichets de financement: le relèvement rapide; l'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et la création d'investissements; et la réforme, le développement institutionnel et la gouvernance. Il a pour objectif de promouvoir une programmation conjointe au sein des Nations Unies, dans des domaines tels que les infrastructures et les services essentiels, les moyens de subsistance et l'activité économique, le redressement des micro, petites et moyennes entreprises, ainsi que la protection sociale et le développement institutionnel, conformément aux priorités nationales palestiniennes et au cadre plus large de relèvement et de reconstruction.
10. En complément de ces efforts, la coordination des donateurs internationaux a été renforcée. Lors de la deuxième réunion du [groupe de donateurs pour la Palestine](#), tenue à Bruxelles le 13 juillet 2026 et coprésidée au niveau ministériel par la commissaire européenne pour la Méditerranée, M^{me} Dubravka Šuica, et le Premier ministre palestinien, M. Mohammad Mustafa, les partenaires ont examiné la situation économique et le programme de réformes de l'Autorité palestinienne et se sont efforcés de renforcer la coordination du soutien international en faveur du relèvement rapide à Gaza. La réunion a également permis de lancer l'[initiative «Team Gaza»](#), qui rassemble la Commission européenne et des partenaires internationaux et est dotée d'un budget initial d'environ 884 millions d'euros pour financer les interventions de relèvement rapide en cours et prévues. Cette initiative vise à assurer la coordination avec le Conseil de paix et les dispositifs transitoires, tout en soutenant un processus de relèvement piloté par et pour les Palestiniens, en collaboration avec l'Autorité palestinienne.

¹⁰ OIT, *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, ILC.114/DG/APP, paragr. 33.

¹¹ Conseil de sécurité de l'ONU, [résolution 2803 \(2025\)](#) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 10046^e séance, le 17 novembre 2025, paragr. 1 et 2.

11. Comme l'a souligné le Directeur général dans l'annexe de son rapport à la 114^e session (2026) de la Conférence internationale du Travail, un relèvement centré sur l'emploi supposera de mettre l'emploi, la protection sociale et les droits des travailleurs au cœur des efforts de relèvement et de reconstruction. Faisant fond sur son programme pour le travail décent et le relèvement, le Bureau continuera de promouvoir un relèvement à forte intensité d'emploi, le redressement des entreprises, le développement des compétences et des trajectoires vers des emplois durables, en particulier pour les femmes et les jeunes, et s'appuiera à cette fin sur les normes internationales du travail, des institutions du marché du travail plus fortes et le dialogue social ¹².

► II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme et l'établissement de partenariats

12. Comme mentionné précédemment, le présent document rend compte de la période de transition entre le troisième Programme de promotion du travail décent pour le territoire palestinien occupé (2023-2025) et le Programme pour le travail décent et le relèvement en faveur du territoire palestinien occupé (2026-2029). Il fait également suite au cessez-le-feu d'octobre 2025, qui a marqué la fin des interventions d'urgence menées pendant les hostilités et le début d'une phase plus structurée de relèvement rapide et de renforcement des systèmes en place. La reprise des hostilités au début de 2026 a toutefois aggravé l'incertitude et l'instabilité, et le Bureau s'est efforcé, tout au long de la période considérée, de mener des activités propres à faire face aux conséquences de plus de deux ans de guerre sur le marché du travail et la situation socioéconomique.
13. L'évaluation groupée du troisième programme de promotion du travail décent et du plan d'intervention d'urgence ainsi que du programme de relèvement connexe, achevée en 2025, a confirmé la pertinence et la cohérence du programme de promotion du travail décent et sa contribution au renforcement des institutions, à l'élaboration des politiques et à la collaboration tripartite. Elle a également fait ressortir la capacité de l'OIT à réagir rapidement à la crise tout en maintenant une continuité stratégique, et a préconisé d'associer, dans les futurs programmes, des mesures de relèvement immédiates à des efforts à plus long terme visant à renforcer la résilience institutionnelle et à promouvoir le travail décent.
14. Sur la base de ces conclusions et des consultations menées avec les mandants tripartites, le Bureau a mis au point le Programme pour le travail décent et le relèvement en faveur du territoire palestinien occupé (2026-2029), qui établit le cadre stratégique de l'action de l'OIT des quatre années à venir. Ancré dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aligné sur les priorités nationales, le programme pour le travail décent et le relèvement est axé sur la relance de l'emploi et le rétablissement des moyens de subsistance, la revitalisation des micro, petites et moyennes entreprises, la protection sociale fondée sur les droits, ainsi que sur le renforcement de la gouvernance du marché du travail et du dialogue social. Il combine des mesures de soutien immédiates visant à rétablir les moyens de subsistance et l'activité économique et des efforts à plus long terme destinés à renforcer les institutions et à promouvoir une reprise inclusive, résiliente et centrée sur le travail décent à Gaza et en Cisjordanie.

¹² OIT, *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, ILC.114/DG/APP, 39 et 40.

15. Le plan d'intervention d'urgence et le programme de relèvement connexe, lancés en juin 2024 avec un financement de plus de 6 millions de dollars É.-U., sont entrés dans leur phase finale de mise en œuvre au cours de la période considérée et devraient être officiellement achevés en novembre 2026. Le programme de relèvement fait actuellement l'objet d'une évaluation indépendante finale, qui vise à évaluer ses résultats et son efficacité, et à mettre en évidence les enseignements à en tirer pour les futurs programmes de l'OIT.
16. De nouveaux partenariats ont été établis et de nouvelles ressources mobilisées au cours de la période à l'examen. En mars 2026, grâce à une contribution financière de 566 666 dollars É.U. du gouvernement du Japon, l'OIT a lancé le projet intitulé «[Autonomisation économique et résilience des familles à risque à Jéricho et dans la vallée du Jourdain](#)», qui vise à renforcer les moyens de subsistance des familles vulnérables qui dépendent de la petite agriculture par la fourniture d'un soutien à la production, le développement de leurs compétences et l'amélioration de leurs liens avec le marché, une attention particulière étant accordée aux femmes et aux jeunes. En avril 2026, l'OIT a reçu la contribution annuelle du Koweït, d'un montant de 500 000 dollars É.-U., destinée à soutenir ses activités dans le territoire palestinien occupé, qu'elle pourra utiliser de manière souple pour répondre aux priorités des mandants dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale et de la gouvernance du marché du travail. En outre, l'OIT et l'Agence italienne de coopération pour le développement sont sur le point de signer un accord de 5 millions d'euros visant à soutenir le relèvement rapide à Gaza en favorisant la reprise des micro, petites et moyennes entreprises et en renforçant les organisations d'employeurs et les chambres patronales, ainsi qu'en rétablissant les possibilités d'emplois décents et en créant de nouvelles.
17. L'OIT étudie également, avec l'Union européenne et les gouvernements de l'Indonésie, du Koweït et du Royaume des Pays-Bas, d'autres possibilités de financement à l'appui de la mise en œuvre du programme pour le travail décent et le relèvement, en mettant particulièrement l'accent sur le relèvement rapide à Gaza.
18. L'OIT a continué de contribuer à l'action coordonnée des Nations Unies en faveur d'un relèvement rapide. Elle a, par exemple, dirigé la rédaction du chapitre consacré à l'emploi de l'Évaluation rapide des dommages et des besoins dans la bande de Gaza (disponible en anglais seulement), mentionnée plus haut, et a participé à l'analyse relative à la protection sociale. Selon cette évaluation, l'ensemble des besoins en matière de relèvement et de reconstruction se chiffrent à environ 71,4 milliards de dollars É.U., dont 11,3 milliards pour la période de relèvement rapide (zéro à huit mois) et jusqu'à 15,4 milliards pour la période de relèvement à court terme (jusqu'à dix-huit mois). Selon les estimations, les dommages et les pertes liés à l'emploi s'élèvent respectivement à 16,8 millions de dollars É.-U. et à 2,77 milliards de dollars É.-U., et le relèvement du secteur de l'emploi nécessiterait 1,24 milliard de dollars É.-U.¹³. L'OIT participe également à 6 des 16 projets conjoints et intégrés de relèvement rapide élaborés par l'équipe de pays des Nations Unies, qui devraient être mis en œuvre en partie au moyen du Fonds Horizon.
19. Le Bureau avait prévu d'organiser, en marge de la 356^e session (mars-avril 2026) du Conseil d'administration, une réunion de mobilisation de ressources, avec la participation de partenaires de développement, de membres du Conseil d'administration et des mandants concernés, en vue de mobiliser des soutiens en faveur des activités menées par l'OIT dans le territoire palestinien occupé. Cette initiative avait été accueillie favorablement par le Conseil d'administration à sa 355^e session (novembre 2025). Compte tenu de la situation qui existait alors, et après consultation des mandants tripartites palestiniens, la réunion avait finalement

¹³ Banque mondiale, Union européenne et Nations Unies, *Gaza Strip: Rapid Damage and Needs Assessment*, avril 2026, 49 et 50.

été reportée. Le Directeur général a par la suite décidé, en concertation avec les mandants tripartites palestiniens, de l'organiser en marge de la 358^e session (novembre 2026), afin de mobiliser des soutiens en faveur de la mise en œuvre du programme pour le travail décent et le relèvement, en particulier des activités de relèvement rapide à Gaza.

20. Pour renforcer l'appropriation et les capacités institutionnelles nationales, l'OIT a continué d'ancrer la conception et la mise en œuvre du programme pour le travail décent et le relèvement et des interventions connexes dans la gouvernance tripartite et le dialogue social, en collaborant étroitement avec le ministère du Travail et d'autres autorités publiques compétentes, ainsi qu'avec la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) et la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA). Les mandants tripartites ont fourni des orientations stratégiques concernant les priorités du programme, les secteurs prioritaires et les critères de sélection des bénéficiaires, de manière à garantir leur compatibilité avec les priorités des mandants et l'évolution des besoins du marché du travail et des besoins en matière de relèvement.

► III. Examen des progrès réalisés et des résultats obtenus

A. Promotion de l'emploi et relèvement des entreprises

21. Dans le cadre du plan d'intervention d'urgence et du programme de relèvement connexe, l'OIT, en partenariat avec le Fonds palestinien pour l'emploi, a mis en place un programme d'emploi à court terme qui fonctionnait sur le modèle du programme d'investissement à forte intensité d'emploi. Ce programme offrait des garanties en matière de protection des travailleurs, de protection de l'environnement et de protection sociale, notamment des contrats de travail en bonne et due forme, un code de conduite, des critères de travail décent, et des mesures de sécurité et de santé au travail, par exemple des formations et la fourniture d'équipements de protection individuelle. Il renforçait également les capacités nationales requises pour appliquer les méthodes et les garanties définies dans le programme d'investissement à forte intensité d'emploi.
22. À partir de cette expérience, l'OIT a évalué les pratiques de fixation des salaires utilisées dans le cadre des interventions visant à créer des emplois et des initiatives de type «travail contre rémunération», et a passé à cette fin en revue les activités de 17 organisations et interrogé 600 travailleurs en Cisjordanie et à Gaza. Les conclusions de cette évaluation ont servi de base à l'élaboration d'orientations pratiques, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et d'autres acteurs humanitaires, dont l'objectif est de promouvoir des pratiques de fixation des salaires équitables et cohérentes ainsi que le respect des normes du travail et des droits des travailleurs. Ces orientations ont aussi pour but de faciliter la transition progressive d'un système d'emploi à court terme à vocation humanitaire vers des stratégies d'emploi et de relèvement plus structurées mises en œuvre par les institutions nationales.
23. La mise en œuvre de l'Initiative en faveur du relèvement des entreprises, pilotée par l'OIT et le Fonds palestinien pour l'emploi, en coordination avec le ministère du Travail, la PGFTU et la FPCCIA, s'est poursuivie durant la période considérée. Parmi les 413 entreprises qui ont demandé à en bénéficier, 110 micro, petites et moyennes entreprises (62 à Gaza et 48 en Cisjordanie) ont été sélectionnées sur la base de critères économiques et sociaux transparents. Les dispositions contractuelles ont été examinées par un comité technique tripartite chargé de s'assurer que les principes et droits fondamentaux au travail étaient respectés, que les conditions de travail étaient décentes, qu'un code de conduite était en vigueur et qu'il était dûment

appliqué. L'Initiative a aidé 395 travailleurs (210 à Gaza et 185 en Cisjordanie), moyennant des subventions salariales qui ont permis de maintenir les effectifs et de faciliter la réinsertion professionnelle et l'embauche de jeunes diplômés. Par ailleurs, 84 start-ups dirigées par des femmes (39 à Gaza et 45 en Cisjordanie) ont bénéficié dans le cadre de l'Initiative de formations à l'entrepreneuriat, d'un accompagnement et de subventions basées sur la performance. Les entreprises participantes ont fait savoir que les subventions salariales les avaient aidées à stabiliser leur trésorerie, à préserver des emplois ou à développer leur activité productive.

24. Avec le soutien de l'OIT et la PGFTU, la première coopérative palestinienne de garde d'enfants a été officiellement enregistrée et a ouvert ses portes en septembre 2026. Le centre, établi à Naplouse, offre des services de garde d'enfants abordables et crée des possibilités d'emploi décent dans le secteur du soin. Cette initiative vise à lever un obstacle majeur à la participation des femmes à la main-d'œuvre en élargissant leur accès à des services de garde d'enfants et en les encourageant à travailler et à investir dans l'économie du soin.
25. Dans le cadre du projet financé par l'Union européenne en faveur des jeunes sans emploi ne suivant ni études ni formation dans la région du sud de la Méditerranée, l'OIT a évalué les services publics de l'emploi, la situation des jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation, et les politiques et services qui les concernent. Les conclusions de ces travaux ont été utilisées pour élaborer, en collaboration avec le ministre du Travail, un programme pilote d'activation qui vise à mobiliser ces jeunes et à les faire participer, en cohérence avec les systèmes nationaux et les priorités en matière de relèvement. Les échanges transrégionaux, y compris les ateliers organisés à Amman et en Catalogne sur l'établissement de statistiques et l'élaboration de politiques en faveur des jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation, l'intégration des services de l'emploi et la sensibilisation des jeunes, sont une autre source de données utiles pour la conception des mesures nationales d'activation.
26. Dans le cadre du projet en faveur de l'autonomisation économique et de la résilience de familles à risque à Jéricho et dans la Vallée du Jourdain, une évaluation rapide des besoins a mis en évidence des contraintes majeures et a permis de sélectionner 50 agriculteurs en difficulté, auxquels est actuellement dispensée une formation technique spécialement conçue pour eux. Les travaux de reconstruction financés par le programme d'investissement à forte intensité d'emploi contribueront par ailleurs à améliorer l'infrastructure agricole et à créer des emplois décents à court terme.

B. Gouvernance du marché du travail, tripartisme et protection des travailleurs

27. L'OIT a continué de fournir un appui au ministère du Travail et aux partenaires sociaux afin de les aider à faire avancer la réforme législative par la voie d'un processus tripartite structuré, et la Commission tripartite des politiques du travail a accepté des mesures en vue de la finalisation d'une loi sur le travail plus moderne et alignée sur les normes internationales du travail. L'OIT a également soutenu les efforts déployés pour réactiver le mécanisme de médiation tripartite, notamment par des activités de renforcement des capacités et la fourniture d'orientations actualisées. Elle a également continué à appuyer le renforcement des mécanismes du marché du travail, notamment le Labour Market Compass, afin d'améliorer l'anticipation des besoins de compétences et de promouvoir des programmes de promotion de l'emploi fondés sur des données factuelles.
28. L'appui aux organisations d'employeurs, auparavant axé sur l'évaluation institutionnelle, est entré dans une phase de concrétisation avec la création, au sein de la FPCCIA, de l'unité chargée du soutien aux entreprises et du plaidoyer. L'unité est désormais opérationnelle: elle

dispose des procédures, des stratégies et des cadres institutionnels requis à cette fin, et emploie une équipe permanente composée de trois personnes, dont une est en poste à Gaza, de sorte qu'elle peut apporter un appui aux entreprises et aux chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture de Cisjordanie et de Gaza.

29. Le renforcement des capacités et des institutions du réseau des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture affiliées à la FPCCIA a également progressé. Dans le cadre du programme axé sur la création d'entreprises durables et résilientes (programme SURE), environ 25 représentants desdites chambres ont reçu une formation de formateurs, qu'ils ont ensuite mise à profit pour dispenser une formation sur la résilience des entreprises à plus de 200 micro, petites et moyennes entreprises. En outre, dix représentants ont suivi une formation de formateurs dans le cadre du programme «Gérez mieux votre entreprise», mis en œuvre par le Centre international de formation de l'OIT, Turin. Une évaluation des besoins et une analyse ont été menées à bien en vue de la mise en place d'un système de gestion informatisé unifié au niveau des chambres régionales, et les travaux correspondants ont été lancés. Par l'intermédiaire de l'unité chargée du soutien aux entreprises et du plaidoyer, la FPCCIA a également dispensé une formation approfondie à la gestion de projet à environ 30 représentants de chambres régionales, dont certains venaient de Gaza.
30. L'appui fourni aux organisations de travailleurs a été centré sur le renforcement des capacités de la PGFTU en matière de protection des travailleurs, de plaidoyer et de participation aux efforts de relèvement. L'OIT soutient actuellement la création d'un observatoire des droits des travailleurs et la fourniture de services d'aide juridique pour renforcer le contrôle du respect des droits des travailleurs, le traitement des plaintes et les activités de plaidoyer fondées sur des données factuelles. À Gaza, un atelier sur la consultation, qui a réuni 24 participants, a été organisé à l'aide d'une assistance technique ciblée de l'OIT, et a abouti à l'élaboration d'une feuille de route qui devrait permettre à la PGFTU et aux syndicats qui lui sont affiliés de participer plus activement au relèvement et à la reconstruction.
31. L'OIT a également continué d'étoffer la base de données factuelles utilisée pour élaborer les programmes et politiques du marché du travail. Le septième bulletin conjoint OIT-PCBS sur le marché du travail a été publié en août 2026¹⁴. L'OIT a également fourni un appui technique et des outils méthodologiques au PCBS pour l'aider à réaliser une évaluation rapide des besoins de main-d'œuvre et de qualifications à Gaza. La collecte des données est terminée et la phase d'analyse est en cours; le rapport final devrait être prêt avant la fin de 2026.

C. Protection sociale des groupes vulnérables

32. Avec l'aide de l'Union européenne, l'OIT a continué de contribuer au renforcement de la capacité du ministère du Développement social et d'autres institutions nationales à améliorer la cohérence du système de protection sociale et son appropriation au niveau national, y compris au moyen d'une meilleure coordination entre les activités menées aux fins de l'action humanitaire, du développement et de la paix. Ces efforts ont été déployés dans des circonstances particulièrement difficiles sur le plan humanitaire, budgétaire et institutionnel, liées notamment aux déplacements de population à Gaza et au nord de la Cisjordanie, ainsi qu'aux changements intervenus dans les services nationaux d'assistance sociale. En dépit de ces difficultés, l'OIT, grâce à une approche adaptée en conséquence, a pu continuer d'assurer

¹⁴ OIT et PCBS, *Labour market update and recovery outlook in the Occupied Palestinian Territory*.

la coordination, a fait progresser les réformes techniques et institutionnelles et a préservé les progrès accomplis en faveur du renforcement du système national de protection sociale.

- 33.** Une réalisation majeure a été la restructuration et le renforcement du Groupe de travail thématique sur les aides sociales en espèces et en bons d'achat, la principale instance de coordination entre le gouvernement, les acteurs humanitaires et les partenaires de développement. À la suite d'un bilan complet du fonctionnement du groupe de travail thématique, les modalités de gouvernance dudit groupe, ses mécanismes d'information et ses axes de travail ont été révisés en vue d'améliorer la coordination, la responsabilité et la planification conjointe, notamment dans la perspective du relèvement. En parallèle, l'OIT a continué de promouvoir les initiatives en faveur d'une protection sociale fondée sur les droits, le renforcement des systèmes de données sur la protection sociale et les efforts visant à rétablir les services d'assistance sociale à Gaza, contribuant ainsi à préserver les fondements institutionnels d'un système de protection sociale plus cohérent, plus résilient et pleinement intégré à l'échelle nationale.

► **Projet de décision**

34. Le Conseil d'administration:

- a) prend note des informations fournies dans le document GB.358/POL/6 au sujet des progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre du Programme pour le travail décent et le relèvement en faveur du territoire palestinien occupé (2026-2029) et salue les efforts déployés par le Bureau pour répondre aux besoins urgents des travailleurs et des employeurs palestiniens;**
- b) prend acte avec satisfaction des contributions financières versées par des États Membres au profit du programme de l'OIT pour le travail décent et le relèvement et invite les autres États Membres et les partenaires de développement à allouer des ressources supplémentaires à l'appui de sa pleine mise en œuvre, en étroite coordination avec les mandants tripartites palestiniens;**
- c) se félicite que la réunion de mobilisation de ressources ait pu être organisée en marge de sa 358^e session (novembre 2026);**
- d) prie le Directeur général de continuer à offrir ses bons offices afin de soutenir les travailleurs et les employeurs palestiniens dans leurs droits et de les aider à accéder à leur lieu de travail, ainsi que de continuer à traiter les priorités à long terme qui ont été mises en avant dans plusieurs de ses rapports annuels à la Conférence internationale du Travail, notamment la question des fonds de sécurité sociale et de la réforme du système des permis de travail.**